



#### IV<sup>e</sup> CONFERENCE DES INSTANCES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE

#### **« Les médias de service public et les défis de la convergence en Afrique »**

(Ouagadougou, 2 – 4 juillet 2007)

#### **Communiqué de presse**

### **Le président du Faso s'engage à plaider pour la création d'instances de régulation de la communication dans tous les pays du continent**

**Ouagadougou, 4 juillet 2007** – Le président du Faso, Blaise Compaoré, a pris l'engagement de soutenir le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) et de faire un plaidoyer pour la création de ces structures dans les pays du continent qui n'en sont pas encore dotés.

Le chef de l'Etat burkinabè a fait part de cette décision en recevant, mercredi 4 juillet, les présidents des instances africaines de régulation, au terme de leurs assises ouvertes depuis le 2 juillet à Ouagadougou.

Cette 4<sup>e</sup> Conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF) a conclu ses travaux par l'adoption de sept recommandations, après trois jours de réflexion et d'interrogations sur les médias de service public et les défis de la convergence.

Le président du Conseil supérieur de la communication du Burkina, Luc Adolphe Tiao, qui succède à la Mozambicaine Julieta Langa à la tête du RIARC pour 2007-2009, a, au cours de la session finale, mis l'accent sur « l'intensité des débats qui ont nourri notre espace de dialogue » et les « apports majeurs et décisifs » des opérateurs et des acteurs médiatiques dans le domaine des équipements et des contenants.

Dans son discours de clôture, le président du Conseil économique et social, Thomas Sanon, a reconnu pour sa part que « le RIARC, en tant que structure chargée d'accompagner les régulateurs africains de la communication, se trouve à l'avant-garde des défis à relever pour une insertion harmonieuse de l'Afrique dans la société de l'information ».

La première recommandation de la 4<sup>e</sup> Circaf porte sur la constitution d'un cadre de réflexion et d'élaboration d'approches régionales visant à l'harmonisation des législations, des procédures et des réglementations organisant les médias et la communication en Afrique.

La deuxième invite à la réalisation d'une étude régionale sur les modalités de financement adéquat des médias de service public et l'initiation d'une réflexion sur leurs missions dans le contexte de convergence.

Les participants ont fortement exprimé leur préoccupation pour le renforcement des capacités des professionnels des médias en recommandant le recensement des structures de formation audiovisuelle existantes. Il s'agira de s'assurer que les programmes sont adaptés aux évolutions technologiques multimédia et permettent l'apprentissage des nouveaux outils numériques de production et de diffusion.

La protection de l'enfance et des publics vulnérables constitue l'objet de la quatrième recommandation. Elle invite à une action concertée avec les associations de défense des consommateurs et les organisations de défense des droits des citoyens pour un choix judicieux de la consommation médiatique.

La cinquième recommandation encourage l'arrimage du RIARC à l'Union africaine ; un plaidoyer par le nouveau président en exercice devrait favoriser cet ancrage institutionnel.

La conférence appelle, par ailleurs, tous les acteurs des médias à prendre conscience de leur responsabilité en matière de préservation de la mémoire collective et à mettre en œuvre les initiatives qui s'imposent dans le domaine du patrimoine audiovisuel national.

Enfin, les participants demandent aux instances de régulation d'imposer aux opérateurs des investissements permettant d'assurer une production locale d'œuvres originales, et de favoriser l'échange de ces programmes pour une meilleure circulation des contenus africains sur l'ensemble du continent.

A l'issue de plusieurs sessions à huis-clos, la conférence des présidents a admis la Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) de Mauritanie comme membre actif du réseau, tandis que le Kenya a obtenu le statut d'observateur. Elle a accepté que le Maroc abrite en 2009 la 5<sup>e</sup> Circaf et déclaré le président de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) de ce pays, Ahmed Ghazali, président désigné du RIARC pour 2009-2011.

Deux anciens présidents du RIARC, Mandla Langa (Afrique du Sud) et Julieta Langa, ainsi que les regrettés René Dossa (Bénin) et Pierre Marie Dong (Gabon), respectivement membre fondateur et premier président du RIARC, ont été élevés au rang de chevalier de l'Ordre national du Burkina, en reconnaissance du travail accompli.

Les instances membres du RIARC des pays suivants ont participé à la 4<sup>e</sup> Circaf : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Togo.

-----